UN CENTRE HOSPITALIER AUX PORTES DE LA HAUTE MAURIENNE

Situé dans un quartier calme et ensoleillé de Loutraz, le Centre hospitalier de Modane a ouvert ses portes le 27 juin 2013.

Soins de suite	**26 lits**
EHPAD	**88 lits dont 7 lits hébergement temporaire et 28 lits USA**
S.S.I.A.D	**41 places** **dont 4 places pour personnes handicapées de moins de 60 ans** **dont 5 places pour personnes handicapées vieillissantes** **dont 8 places ESA**

La vocation du Centre hospitalier de Modane est d'accueillir des personnes âgées devenues dépendantes, l'objectif étant de leur apporter un haut niveau de confort, de qualité des soins et de chaleur humaine. Le respect des droits du patient est une priorité de l'équipe hospitalière qui cherche à maintenir l'autonomie restante du patient.

Si vous entrez en SSR, sachez que vous serez pris en charge dans des locaux neufs et confortables, par un personnel formé, compétent, attentif, qui vous procurera un accompagnement soignant de qualité, et ce, jusqu'à la fin de la vie.

Le Centre hospitalier vous apportera ses compétences en matière de prise en charge gériatrique.

Nous vous souhaitons très sincèrement un agréable séjour parmi nous.

Monsieur GIROUX
Directeur par intérim des centres hospitaliers de Saint Jean de Maurienne et de Modane

Madame VERDIER
Directrice adjointe des centres hospitaliers de Saint Jean de Maurienne et de Modane

Centre hospitalier de MODANE

110 rue du Pré de Pâques — **73500 MODANE**

Tel : 04.79.05.22.33 — e-mail : direction@ch-modane.fr

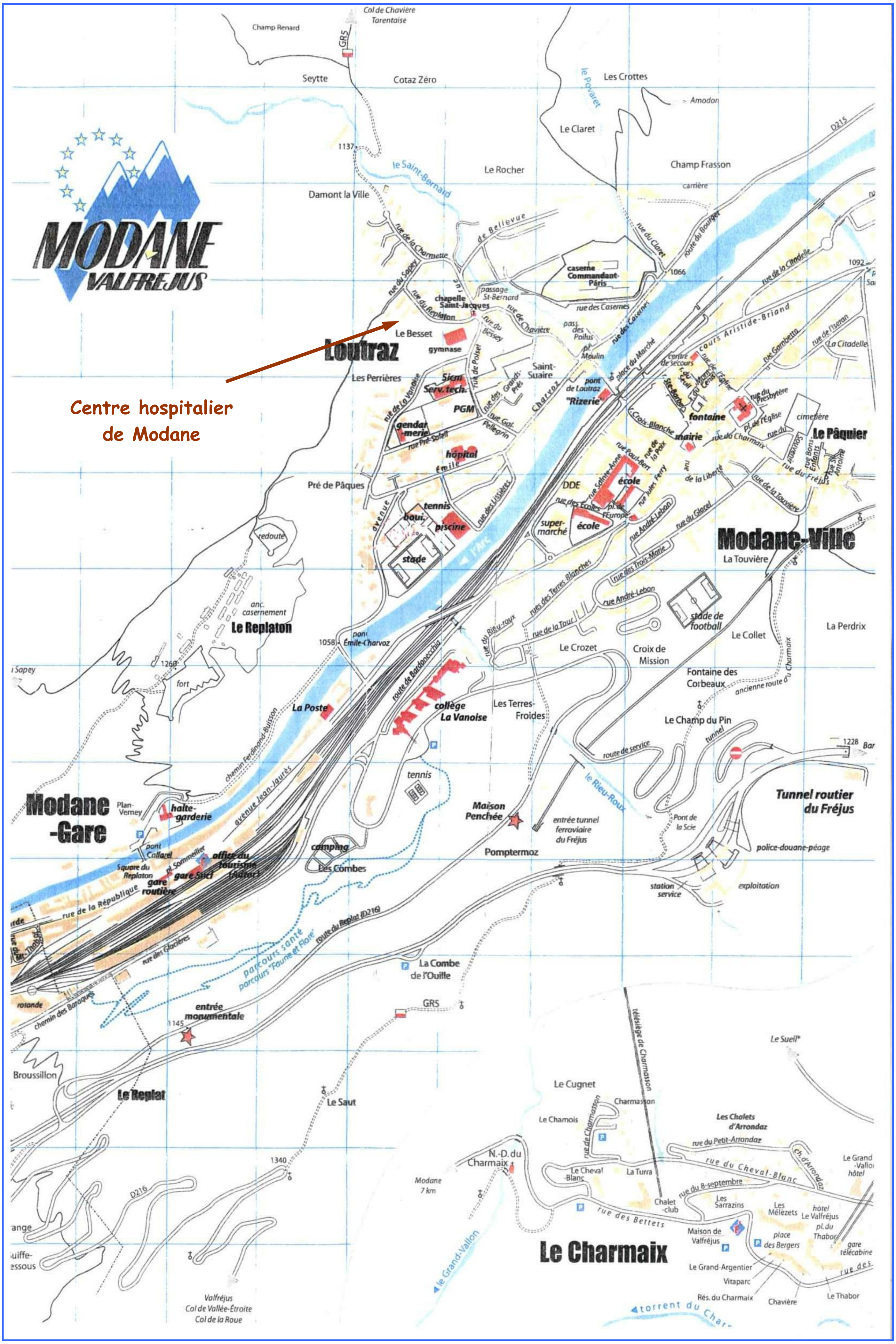
MODANE
VALFREJUS
Centre hospitalier
de Modane
Col de Chavière
Tarentaise
Champ Renard
GR5
Seytte
Cotaz Zéro
Les Crottes
Amodon
Le Claret
Champ Frasson
carrière
Le Rocher
le Saint-Bernard
Damont la Ville
rue de Bellevue
rue de la Charmette
rue du Sapey
rue du Replaton
chapelle
Saint-Jacques
passage
St-Bernard
caserne
Commandant-
Pâris
rue des Casernes
rue de Chavière
Le Besset
Loutraz
gymnase
Les Perrières
Sicm
Serv. tech.
PGM
gendar
-merie
hôpital
Saint-
Suaire
pont
de Loutraz
"Rizerie"
place du Marché
cours Aristide-Briand
rue de l'Iseran
La Citadelle
centre
de secours
fontaine
mairie
rue de la Paix
école
DDE
super-
marché
pl. de
l'Europe
rue du Presbytère
cimetière
Le Pâquier
rue de la Liberté
rue du Charmaix
Pré de Pâques
tennis
piscine
stade
redoute
Modane-Ville
La Touvière
anc.
casernement
Le Replaton
rue des Trois-Marie
rue André-Lebon
stade de
football
Le Collet
La Perdrix
pont
Émile-Charvoz
Le Crozet
Croix de
Mission
Fontaine des
Corbeaux
fort
La Poste
route de Bardonecchia
collège
La Vanoise
Les Terres-
Froides
Le Champ du Pin
tunnel
route de service
Tunnel routier
du Fréjus
Modane
-Gare
Plan-
Verney
halte-
garderie
avenue Jean-Jaurès
Maison
Penchée
entrée tunnel
ferroviaire
du Fréjus
le Rieu-Roux
Pont de
la Scie
police-douane-péage
pont
Collarel
Square du
Replaton
office du
tourisme
gare
routière
gare Sncf
camping
Les Combes
Pomptermoz
station
service
exploitation
rue de la République
rue des Glacières
parcours santé
route du Replat (D216)
La Combe
de l'Ouille
rotonde
chemin des Baraques
entrée
monumentale
GR5
télésiège de Charmasson
Le Sueil
Broussillon
Le Replat
Le Saut
Le Cugnet
Charmasson
Le Chamois
Les Chalets
d'Arrondaz
rue du Petit-Arrondaz
N.-D. du
Charmaix
Le Cheval
-Blanc
La Turra
rue du Cheval-Blanc
Le Grand
-Vallon
hôtel
Modane
7 km
rue du 8-septembre
Chalet
-club
Les
Sarrazins
Les
Mélèzets
hôtel
Le Valfréjus
rue des Bettets
Maison de
Valfréjus
place
des Bergers
gare
télécabine
Le Charmaix
Le Grand-Argentier
Vitaparc
Rés. du Charmaix
Chavière
Le Thabor
le Grand-Vallon
torrent du Charmaix
Valfréjus
Col de Vallée-Étroite
Col de la Roue
D216
D215
1137
1066
1092
1058
1260
1228
1145
1340

LES INSTANCES REPRESENTATIVES

DIRECTION

Monsieur GIROUX Directeur par intérim
Madame VERDIER Directrice adjointe

LE DIRECTOIRE

Présidé par le Directeur, il comprend :

- **le président de la C.M.E et vice-président du directoire**
- **trois médecins**
- **un représentant de la Commission de soins infirmiers**

LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

Il comprend 3 collèges :

- **3 représentants des collectivités territoriales ;**
- **2 représentants des usagers et une personne qualifiée ;**
- **3 représentants du personnel médical et non médical.**

Son président est élu parmi les membres des deux premiers collèges.
Le Président du Conseil de surveillance est Monsieur RAFFIN, maire de la ville de Modane.

LA COMMISSION MEDICALE D'ETABLISSEMENT

Présidée par le médecin coordonnateur, il comprend :

- **tous les médecins travaillant au Centre hospitalier de Modane**
- **le pharmacien**
- **le cadre de santé**
- **un représentant du comité technique d'établissement**

LE COMITE TECHNIQUE D'ETABLISSEMENT

Présidé par le Directeur, il comprend :

- une représentation syndicale du personnel de l'établissement
- le cadre de santé
- une secrétaire
- un représentant de la C.M.E

LA COMMISSION DE SOINS INFIRMIERS REEDUCATION MEDICO-TECHNIQUES

Présidée par la Directrice des soins infirmiers, elle comprend :

- trois représentants des infirmières
- deux représentants des aides-soignantes
- un représentant du corps de rééducation médico-technique

LE GROUPE DE SUIVI DU PROGRAMME D'ACTION DU RISQUE INFECTIEUX ASSOCIE AUX SOINS (GSPARIAS)

Il comprend :

- le directeur
- le pharmacien
- le cadre de santé
- quatre représentants du personnel soignant
- deux représentants de FEMERIS/ESPPRI SAVOIE (Fédération médicale des risques infectieux).
- un représentant des usagers

LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

Présidé par un résident ou un représentant des familles de l'EHPAD, il comprend :

- le directeur
- le médecin coordonnateur
- deux représentants des résidents de l'EHPAD
- trois représentants des familles des personnes accueillies
- deux représentants du personnel
- deux représentants de l'organisme gestionnaire

LE COMITE D'HYGIENE DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Présidé par le directeur, il comprend ;

- trois représentants du personnel non médical
- un représentant du personnel médical

VOTRE ADMISSION AU CENTRE HOSPITALIER

Bureau des entrées
Ouvert du lundi au vendredi
De 8 h 45 à 12 h 00
Et de 13 h 30 à 17 h 30.
☎04.79.05.22.33

Lors de votre admission vous pouvez désigner une personne de confiance (loi du 4 mars 2002). Vous en trouverez l'information en annexe.

Service de soins de suite et de réadaptation

Vous devez vous présenter au Bureau des entrées avec les documents suivants :

- **Carte vitale**
- **Carte mutualiste**
- **Pièce d'identité**

C'est votre organisme d'assurance maladie qui couvre les frais d'hospitalisation à 80% (taux de base).
Ce taux peut passer à 100% dans certains cas très précis (accidents de travail, affections de longue durée…).
Dans tous les cas, les frais d'hospitalisation sont pris en charge à 100% par la Sécurité sociale à compter du 31ème jour d'hospitalisation.
Resteront à votre charge le forfait journalier (20 €) et le ticket modérateur si votre mutuelle ne les couvre pas.
Une aide médicale est possible pour les personnes sans couverture sociale ou sans ressource.

Valeurs – Sommes d'argent :
Il est conseillé de ne pas conserver de sommes d'argent dans la chambre. Le Centre hospitalier n'est pas responsable de leur éventuelle disparition. Il est possible de les confier au bureau des entrées qui les déposera à la Trésorerie.

Centre Hospitalier de Modane
110 Rue du Pré de Pâques – 73500 MODANE
☏ : 04.79.05.22.33 🖷 : 04.79.05.19.10

VOTRE SORTIE

Lors de votre sortie, vous devez :

① avoir l'autorisation de votre médecin traitant ;
↳si vous souhaitez quitter l'établissement sans son accord, vous devez signer une décharge de responsabilité.

② vous présentez au Bureau des entrées pour régler vos frais de séjour.

③ quitter l'établissement par vos propres moyens (voiture particulière, taxi…)
↳sauf sur décision médicale justifiée par votre état de santé, vous pouvez utiliser une ambulance ou un V.S.L.

④ en cas de difficultés pour le retour à domicile :
↳vous pouvez vous adresser au cadre de santé qui vous indiquera les différents services mis à disposition pour le maintien à domicile (S.S.I.A.D, portage de repas à domicile, lits médicalisés, téléalarme …).

⑤ si votre état de santé nécessite un transfert dans un autre service ou établissement, le médecin responsable de votre traitement vous en donnera les raisons et votre famille sera prévenue.
A votre sortie, une ordonnance pourra vous être remise et les indications nécessaires seront fournies au médecin que vous aurez désigné.

Des autorisations de sorties temporaires sont possibles avec l'accord du médecin. Une décharge est à signer auprès de l'infirmière du service (pour une sortie inférieure à 12 heures).

❋ NB : n'oubliez pas, avant votre départ, de remettre le questionnaire de satisfaction du livret d'accueil dans la boite prévue à l'entrée du service.

LE PERSONNEL MEDICAL A VOTRE DISPOSITION

LES MEDECINS GENERALISTES LIBERAUX

Les médecins généralistes libéraux du Canton de Modane sont autorisés au Centre hospitalier de Modane. Ils suivent leurs patients dans les services unité de soins Alzheimer (USA) et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD).

Docteur BERARD Bruce	550 avenue Emile Charvoz	73500 MODANE	☎ 04.79.05.02.89
Docteur GUITTON Hervé	18 avenue de la Liberté	73500 FOURNEAUX	☎ 04.79.05.19.25
Docteur MONVIGNIER Annick	6 avenue Jean Jaurès	73500 MODANE	☎ 04.79.05.22.30

LES MEDECINS SPECIALISTES

Angiologie

Docteur ARSLANIAN
pour les rendez-vous : 04.79.05.22.33

Psychiatrie

Une consultation par mois pour les patients en interne exclusivement.

Docteur TOURTE Martine
se rapprocher du service

Gynécologie par Sage-Femme

consultations pour les patients en externe.

Madame SALAMITO Muriel
pour les rendez-vous : 04.79.20.60.20
.

Cardiologie

Une consultation décentralisée du service médecine à orientation cardiologique du CH de Saint Jean de Maurienne est instaurée, une fois par mois, pour les patients en interne et en externe.

Docteur HADDAD
pour les Rendez-vous : 04.79.05.22.33

Gynécologie

Deux consultations par mois pour les patients en externe.

Docteur M. SAMMOURI
pour les rendez-vous : 04.79.05.22.33

Vous avez la possibilité de prendre rendez-vous avec tous les médecins intervenant à l'Hôpital par l'intermédiaire de l'infirmière.

L'équipe mobile de soins palliatifs intervient à la demande de la famille ou du médecin traitant. Pour cela, il est nécessaire de prendre contact avec le cadre de santé.

Pharmacie hospitalière : Docteur Delphine PEYNAUD-VAGNEUR.

LE PERSONNEL SOIGNANT A VOTRE DISPOSITION

Dès l'installation dans votre chambre, votre santé et votre confort vont être confiés à une équipe dévouée et compétente.

Le médecin (tenue avec liseré rouge)
En plus de l'intervention des médecins libéraux, un médecin salarié est présent en SSR deux à trois jours par semaine.

La cadre de Santé (tenue avec liseré jaune)
Elle coordonne l'activité du service. Elle est disponible pour toutes vos attentes et vos remarques.

Les infirmières (tenue avec liseré vert)
Elles ont une responsabilité sur le plan de la mise en application des prescriptions médicales et sur celui de la conduite des soins. Elles sont à la disposition du patient et de sa famille.

Les aides-soignants (tenue avec liseré rose)
Ils secondent les infirmières et prodiguent les soins d'hygiène, de confort et de nursing.

Les agents de service hospitalier (tenue avec liseré bleu)
Ils assurent l'entretien des locaux et la distribution des repas. Ils participent également aux soins.

La Kinésithérapeute (tenue avec liseré violet)
Elle aide à votre rééducation sur prescription médicale.

L'ergothérapeute
Elle intervient en complément de la prise en charge du kinésithérapeute par des activités de rééducation.

L'assistance sociale
Elle est chargée de recevoir les familles. Elle est présente le lundi après-midi. Pour prendre rendez-vous : ☎ 04.79.20.60.20 poste 6910.

La Diététicienne (tenue avec liseré violet)
Elle est chargée de veiller à la qualité et à l'équilibre de l'alimentation. Elle suit la réalisation des régimes prescrits par les médecins.

La Psychologue
Elle intervient à la demande auprès des patients et des familles une fois par semaine.

L'ensemble du personnel est astreint au secret professionnel.
Il ne doit en aucun cas, divulguer d'informations vous concernant.

Centre Hospitalier de Modane
110 Rue du Pré de Pâques – 73500 MODANE
☏ : 04.79.05.22.33 🖷 : 04.79.05.19.10

VOTRE VIE AU QUOTIDIEN

Votre chambre

Chaque patient possède sa chambre particulière.
La direction et le personnel soignant se réservent le droit de changer un patient de chambre lorsque des raisons de service l'exigent.

Confidentialité

Durant votre séjour votre présence peut rester confidentielle. La demande doit en être faite au bureau des entrées ou auprès du cadre du service.

Le téléphone

Chaque chambre dispose d'appareil téléphonique permettant d'appeler l'extérieur ou de recevoir des communications directement. Il suffit pour cela de demander une ligne au bureau des entrées.

La télévision

Toutes les chambres possèdent un téléviseur avec télécommande (location journalière sur demande au bureau des entrées- sauf week-end et jours fériés).

Les visites

Les parents et amis sont toujours bienvenus dans l'établissement, en respectant les horaires de 11 heures à 20 heures. Ils ont la possibilité de prendre leurs repas, en prévenant le personnel, la veille. Si nécessaire, un lit accompagnant est à disposition.

Votre courrier

Il est distribué chaque jour. Demandez à vos correspondants de libeller votre adresse ainsi : - Centre Hospitalier de Modane – 110 rue du Pré de Pâques 73500 MODANE -
Pour expédier votre courrier, vous pouvez le remettre directement au personnel de service, qui l'acheminera au bureau des entrées.

Argent et objets de valeur

L'établissement n'est pas responsable de la disparition éventuelle de sommes d'argent, bijoux, cartes bancaires, objets de valeur que vous détenez.
Nous vous conseillons de les déposer au bureau des entrées. Vous pourrez les récupérer au Trésor Public.

Votre linge

Pour votre confort, le linge hôtelier est fourni et entretenu par l'établissement.
Merci de vous munir d'un trousseau comportant vos effets personnels (robe de chambre, pyjamas ou chemises de nuit, mouchoirs, pantoufles…) et un nécessaire de toilette (savon, brosse à dents, eau de toilette, serviettes de bain, gants de toilette, rasoir électrique …).

Les repas

Ils peuvent être pris dans la salle à manger ou dans les chambres.

Une diététicienne est spécialement chargée d'assister le responsable de la cuisine dans le domaine de l'élaboration des menus pour tenir compte des régimes prescrits par les médecins.
Des distributeurs de boissons fraîches et de boissons chaudes sont à votre disposition dans le hall d'entrée.

Le culte

Le personnel respecte vos opinions et vos croyances. Tous les représentants des différents cultes sont au service des patients. Un office catholique est célébré le mercredi une fois par mois.

Vous avez la possibilité d'être mis en relation avec un représentant du culte de votre choix. Une fiche détaillée peut vous être communiquée par le bureau des entrées pour plus d'informations.

Votre bien être

Au choix du patient, coiffeur, pédicure offrent leurs prestations dans l'établissement. Les rendez- vous sont à votre initiative.

CHARTE DU PATIENT HOSPITALISE

1. Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est **accessible à tous**, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.

2. Les établissements de santé garantissent **la qualité de l'accueil, des traitements et des soins**. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.

3. **L'information** donnée au patient doit être **accessible et loyale**. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.

4. Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec **le consentement libre et éclairé du patient**. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.

5. Un consentement spécifique est prévu, notamment, pour les patients participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.

6. Une personne à qui il est proposé de participer à **une recherche biomédicale** est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. **Son accord est donné par écrit**. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.

7. La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, **quitter à tout moment l'établissement** après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.

8. **La personne hospitalisée est traitée avec égards**. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.

9. Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que **la confidentialité des informations** personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.

10. La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie **d'un accès direct aux informations de santé la concernant.** Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit..

11. La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du **droit d'être entendue** par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.

Centre Hospitalier de Modane
110 Rue du Pré de Pâques – 73500 MODANE
☏ : 04.79.05.22.33 🖷 : 04.79.05.19.10

CHARTE DES DROITS ET LIBERTES DE LA PERSONNE AGEE DEPENDANTE

1. Choix de vie
Toute personne âgée dépendante garde la liberté de choisir son mode de vie.

2. Domicile et environnement
Le lieu de vie de la personne âgée dépendante, domicile personnel ou établissement, doit être choisi par elle et adapté à ses besoins.

3. Une vie sociale malgré les handicaps
Toute personne âgée dépendante doit conserver la liberté de communiquer, de se déplacer et de participer à la vie de la société.

4. Présence et rôle des proches
Le maintien des relations familiales et des réseaux amicaux est indispensable aux personnes âgées dépendantes.

5. Patrimoine et revenus
Toute personne âgée dépendante doit pouvoir garder la maîtrise de son patrimoine et de ses revenus disponibles.

6. Valorisation de l'activité
Toute personne âgée dépendante doit être encouragée à conserver des activités.

7. Liberté de conscience et pratique religieuse
Toute personne âgée dépendante doit pouvoir participer aux activités religieuses ou philosophiques de son choix.

8. Préserver l'autonomie et prévenir
La prévention de la dépendance est une nécessité pour l'individu qui vieillit.

9. Droit aux soins
Toute personne âgée dépendante doit avoir, comme toute autre, accès aux soins qui lui sont utiles.

10. Qualification des intervenants
Les soins que requiert une personne âgée dépendante doivent être dispensés par des intervenants formés, en nombre suffisant.

11. Respect de la fin de vie
Soins et assistance doivent être procurés à la personne âgée en fin de vie et à sa famille.

12. La recherche : une priorité et un devoir
La recherche multidisciplinaire sur le vieillissement et la dépendance est une priorité.

13. Exercice des droits et protection juridique de la personne
Toute personne en situation de dépendance doit voir protégés non seulement ses biens mais aussi sa personne.

14. L'information, meilleur moyen de lutte contre l'exclusion
L'ensemble de la population doit être informé des difficultés qu'éprouvent les personnes âgées dépendantes.

Centre Hospitalier de Modane
110 Rue du Pré de Pâques – 73500 MODANE
☏ : 04.79.05.22.33 🖷 : 04.79.05.19.10

LA SECURITE DU PATIENT

↳ Si le médecin estime que votre état de santé le nécessite,
↳ Si des examens complémentaires ne relèvent pas de la compétence de l'hôpital,
- vous serez adressé (e) et pris (e) en charge par un autre établissement.

Le Centre Hospitalier s'engage dans une politique active de vigilance sanitaire. Il s'engage dans les domaines suivants :

LA PREVENTION DES INFECTIONS NOSOCOMIALES

Les infections nosocomiales sont des infections acquises à l'hôpital liées à l'activité de soins. La prévention de ces infections est une activité obligatoire des établissements de santé (cf. annexe) encadrée par des textes réglementaires du Code de la santé publique.

La prévention de ce risque infectieux est organisée dans l'établissement par le GSPARIAS (groupe de suivi du programme d'action du risque infectieux associé aux soins). Il réunit l'ensemble des catégories professionnelles concernées (médecins, infirmières, direction…).

L'HYGIENE EST L'AFFAIRE DE TOUS !

- Le lavage des mains du personnel soignant, des patients et des visiteurs est un des moyens le plus efficace de prévention.
- N'hésitez pas à vous désinfecter souvent les mains aux distributeurs mis à votre disposition dans les couloirs.
- L'équipe soignante est à votre service pour toute information ou explication complémentaire.

LA PHARMACOVIGILANCE

Prendre un médicament n'est pas anodin. Tout médicament peut entraîner des effets secondaires indésirables. En règle générale, ceux-ci sont connus avant la commercialisation, mais ils peuvent parfois apparaître plus tardivement.

Les autorités sanitaires ont créé un réseau de pharmacovigilance qui a pour mission, d'une part, le signalement et le recueil des effets indésirables et d'autre part, d'organiser le retrait de certains médicaments en cas d'incidents signalés par les autorités sanitaires.

LA MATERIOVIGILANCE

Pour réaliser les soins, des matériels très divers sont indispensables, appelés « dispositifs médicaux ». Le Centre hospitalier a mis en place un réseau permettant de prévenir les risques d'incidents résultant de leur utilisation.

L'IDENTITOVIGILANCE

A l'hôpital, votre sécurité c'est aussi « bien s'identifier ».
En effet, lors de votre admission il vous a été demandé une pièce d'identité. Puis un bracelet d'identification vous a été posé à votre entrée dans le service. Le port de ce bracelet durant votre séjour a pour but de vous identifier lors des soins et actes médicaux et ainsi éviter d'éventuelles erreurs.
De plus, le personnel soignant vous posera régulièrement une question ouverte comme « rappelez-moi votre nom, prénom, date de naissance ». Tout ce processus permet de limiter le risque d'erreur d'identification et donc de vous assurer une prise en charge en toute sécurité.
Si vous constatez une erreur d'identification, prévenez immédiatement le personnel soignant.
Au sein de l'établissement, les erreurs d'identification sont analysées par la cellule d'identitovigilance.

Au même titre que pour la vigilance sanitaire, le Centre hospitalier s'engage à assurer votre protection :

LA SECURITE INCENDIE

L'établissement est équipé en sécurité contre l'incendie.

Consignes Incendie :

- Gardez votre calme
- Prévenez le personnel de l'étage ou donnez l'alerte avec l'appel malade
- En cas d'évacuation, suivez les instructions données par le personnel
- N'utilisez pas l'ascenseur.

HOPITAL SANS TABAC

Nous vous rappelons qu'il est interdit de fumer à l'intérieur du Centre hospitalier.

Décret n° 2006-1386 du 15 novembre 2006 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif.

Fumer dans l'établissement vous expose à une amende forfaitaire de 68 euros.

INFORMATIONS UTILES

INFORMATIQUE ET LIBERTE

Les renseignements administratifs et médicaux concernant les patients sont enregistrés dans un système informatique.
Dans le but d'améliorer la gestion de l'établissement où vous êtes hospitalisé, certaines informations recueillies durant votre séjour feront l'objet d'un traitement statistique anonyme, sauf refus express de votre part. Ces données sont transmises au médecin responsable de l'information médicale de l'établissement et sont protégées par le secret médical.
Conformément à la déontologie médicale et la loi « informatique et liberté », tout patient peut exercer un droit d'accès et de correction de ces informations en s'adressant à la direction.

INFORMATION ET ACCES AU DOSSIER MEDICAL

La loi du 4 mars 2002 autorise le patient à accéder directement à son dossier médical.
La demande doit être faite par écrit et adressée, en recommandé, à la direction du Centre hospitalier, avec la photocopie de votre carte d'identité.
Dans les 8 jours suivant votre demande et au plus tôt après un délai de 48h, vous pourrez consulter votre dossier. Ce délai est porté à 2 mois si les informations médicales datent de plus de 5 ans.
La consultation du dossier peut avoir lieu sur place ou par l'envoi de copies de documents (les frais de photocopies et d'envoi sont à la charge du demandeur).

PRISE EN CHARGE DE LA DOULEUR

Les équipes médicales et soignantes mettent en œuvre les moyens pour prendre en charge votre douleur, même si elles ne peuvent pas en garantir l'absence.
Votre participation est essentielle : plus vous nous donnerez d'informations sur votre douleur, mieux nous vous aiderons. L'équipe soignante se tient à votre disposition pour évaluer et prendre en charge la douleur (voir plaquette d'information en annexe).

EN CAS DE DECES

Le choix de l'entreprise funéraire est libre.
L'équipe soignante est là pour accompagner la famille dans son épreuve, la guider et l'informer des démarches à suivre.

LA C.D.U.

La Commission des Usagers.

Elle se compose de :

Madame Claudine GILBERT	Présidente de la CDU - représentante des usagers Représentante des usagers de GHT
Monsieur Danil TAHORA	Directeur délégué
Madame Catherine ROUX-LATOUR	Directrice des soins
Madame Annick MONVIGNIER	Médecin médiateur
Madame Karine CHARRIER	Médiateur non médical - cadre de santé Médiateur non médical de GHT
Monsieur J-Marie MORCANT	Représentante des usagers
Madame Fanny LOUESSARD	Ingénieur Qualité

Cette CDU RECOIT les patients ou leur famille pour les ORIENTER et les ASSISTER lorsqu'ils s'estiment victimes d'un préjudice à la suite de leur prise en charge.
Elle PREND EN COMPTE les réclamations et les réponses aux questionnaires de satisfaction dans le cadre d'une démarche globale d'amélioration de la qualité de prise en charge des patients,
Toute demande de saisine de la commission doit être faite par écrit et adressée à :

Monsieur le Directeur
CENTRE HOSPITALIER DE MODANE
110 rue du Pré de Pâques
73500 MODANE

PREVENTION ET LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE

La démarche de prévention et de lutte contre la maltraitance s'inscrit comme une des actions prioritaires du centre hospitalier par formations annuelles du personnel à la bientraitance.

Un accueil téléphonique est mis en place pour vous apporter soutien, infos, conseil, écoute auprès de :

ALMA : 04.79.70.59.33

DDASS : 04.56.11.08.28

Numéro vert national : 3977

Mois : Année :

QUESTIONNAIRE DE SATISFACTION

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous consacrer quelques instants pour compléter ce questionnaire d'évaluation de votre séjour.
Vos remarques et suggestions nous permettront de mieux répondre à vos attentes.
Déposez le questionnaire dans la boite intitulée « Questionnaire de satisfaction », située à l'entrée du service.

L'ACCUEIL

A votre arrivée dans le service, la **personne qui vous a accueilli s'est-elle présentée** ?
☐ Oui ☐ Non

Le **personnel s'est montré** à votre égard :
☐ Accueillant ☐ Correct ☐ Indifférent ☐ Impoli

Avez-vous reçu des **informations claires concernant vos conditions de séjour** ?
☐ Oui ☐ Non

Vous a-t-on **remis le livret d'accueil** ?
☐ Oui ☐ Non

Vous a-t-on **présenté le service** ?
☐ Oui ☐ Non

Les **conditions d'accueil** vous ont elles paru :
☐ Excellentes ☐ Bonnes ☐ Moyennes ☐ Mauvaises

LES SOINS

Les **relations avec les médecins** ont été :
☐ Excellentes ☐ Sobres ☐ Indifférentes ☐ Inexistantes

Les **informations données par les médecins** au cours de votre séjour vous ont paru :
☐ Très claires et autant que vous le souhaitiez ☐ Claires mais rares
☐ Confuses ☐ Inexistantes

Vous avez pu **voir votre médecin** :
☐ Autant que vous le souhaitiez ☐ Pas suffisamment ☐ Trop rarement ☐ Jamais

Les **informations données par le personnel soignant** au cours de votre séjour vous ont paru :
☐ Très claires et autant que vous le souhaitiez ☐ Claires mais rares
☐ Confuses ☐ Inexistantes

Les **soins infirmiers** ont été dispensés de manière :
☐ Consciencieuse ☐ Sobre ☐ A la chaîne ☐ Négligée

Les soins d'hygiène (toilette, changes…) ont été effectués de façon :
☐ Douce et efficace ☐ Sobre et efficace
☐ « A la va-vite » ☐ Sans ménagement

Centre Hospitalier de Modane
110 Rue du Pré de Pâques – 73500 MODANE
☏ : 04.79.05.22.33 🖷 : 04.79.05.19.10

Pendant votre séjour, avez-vous eu des **douleurs** ?

☐ Oui ☐ Non

Pensez-vous que l'on ait fait tout ce qui était possible pour **calmer votre douleur** ?

☐ Pas du tout ☐ Un peu ☐ Presque tout ☐ Tout

HOTELLERIE ET RESTAURATION

Votre chambre

Le **mobilier** vous a paru :

☐ Très confortable ☐ Confortable ☐ Inconfortable ☐ Très inconfortable

Au niveau de **l'entretien, du nettoyage** :

☐ Très propre ☐ Propre ☐ Parfois limite ☐ Sale

Les repas

Qualité de la nourriture :

☐ Excellente ☐ Bonne ☐ Moyenne ☐ Mauvaise

Présentation des repas :

☐ Très appétissante ☐ Appétissante ☐ Peu appétissante ☐ Repoussante

Menus :

☐ Très variés ☐ Variés ☐ Peu variés ☐ Toujours pareils

Les repas étaient-ils **chauds** ?

☐ Oui ☐ Non

Globalement que pensez-vous de la **prestation repas** ?

☐ Très satisfaisant ☐ Satisfaisant ☐ Moyennement satisfaisant ☐ insatisfaisant

---

APPRECIATION GLOBALE DU SEJOUR

Au moment de quitter le Centre hospitalier, **votre impression** est dans l'ensemble :

☐ Excellente ☐ Bonne ☐ Moyenne ☐ Mauvaise

Remarques générales et suggestion

Centre Hospitalier de Modane

110 Rue du Pré de Pâques – 73500 MODANE

☏ : 04.79.05.22.33 🖷 : 04.79.05.19.10